



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_08-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023

N° 20230706-08

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 juin 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 6 juillet 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Mohammed OULABBI à Philippe CAYRE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Pépita RODRIGUEZ à Jean-Pierre DUBOST
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Francis ROUX à Éric BOUCOURT
Jean-François DELAIRE à Sophie DELAIGUE
Caroline GUELON à Pierre ROZE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Michel LAVEST, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, André DEBOST.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Patrice BION

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

35

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

11

Total votants :

48

CONVENTIONNEMENT CIAS

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_08-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence facultative « action sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant que le CIAS de Thiers Dore et Montagne est un établissement public administratif (EPA) rattaché à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Les activités du CIAS, qui ne permettent pas un équilibre financier de l'établissement, nécessitent un financement complémentaire par la collectivité de rattachement.

Le CIAS comprend plusieurs services :

- 1 service d'aide et de soins à domicile
- 1 service bricolage/jardinage
- 3 EHPAD (LES CHATILLES, CHANDALON, Michel CHARASSE)
- 1 foyer de vie
- 1 résidence autonomie
- 1 cuisine centrale

Et détient d'autres compétences notamment dans les domaines suivants :

- Logement d'urgence et temporaire
- Santé (Contrat local de santé Centre Départemental de Santé etc.)

Cette entité regroupe environ 200 agents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant que la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne apporte son soutien financier au CIAS afin de permettre à l'établissement de mener ses actions à bien. En effet, bien que la plupart des actions et établissements annexes fassent l'objet de subventionnements ou de dotations, ceux-ci ne suffisent pas à mettre en œuvre les projets sociaux et médico-sociaux approuvés par le Conseil d'Administration.

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a attribué au CIAS une subvention de fonctionnement de 1 990 000 euros pour 2023 (un million neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) qu'il convient de formaliser par une convention fixant les modalités de versement de ladite subvention.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la convention annuelle de subvention annexée ;
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

TOTAL VOTANTS : 48

Conseillers présents : 37

Représentés : 11

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 44

Pour : 44

Contre :

4 Abstentions : C. SAMSON – C. MAZELLIER –

I. ROCHE-LACOMBE- P. BARRAU

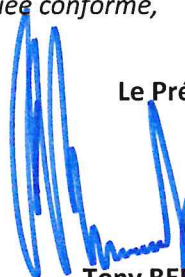
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

